

DIRECTIVES

N°170

MENSUEL

21 NOVEMBRE 1969.

NOTRE CADRE DE VIE LIVRÉ AU CAPITALISME _ _ _

- DEUXIEME "DIRECTIVES" concernant 'la campagne -

- S O M M A I R E -

. Cadre général	page 2
Compte-rendu du "stage urbanisme" des 26/27/28 Septembre 1969 :	
. L'expérience de Sarcelles	page 4
. L'expérience de Grenoble	page 9
. La politique Chalandon	page 13
. Discussion sur le rapport "politique Chalandon"	page 15
. Application de la politique Chalandon à la Région Paris.	page 20
. Petite mythologie des promoteurs	page 22
Quelques autres exemples :	
. Une action dans l'Essonne	page 24
. Un tract "Vallée de la Bièvre"	page 26
. Un tract "S.O.S. Vanoise"	page 28
. Liste des participants (envoyée aux seuls stagiaires	Page 29-30

Ce "Directives" est envoyé :

- aux destinataires habituels de "Directives",
- aux participants au stage "Urbanisme",
- aux élus municipaux urbains (1 par conseil municipal)(Bulletin liaison n°3)

Ce "Directives", rédigé sous la responsabilité de Georges CONTCHAROFF, membre du Bureau National et coordinateur de la campagne "Cadre de Vie", a été réalisé avec la participation de C. ALAMICHEL, J.C. BAUER, P. CHARCONNET, D. CHARTIER, J.COTTEZ, M. GOETZ, D. METIVIER et J.C. RAGUIN.

CADRE GENERAL DE LA REFLEXION sur la "CAMPAGNE VILLE"

Nous croyons bon de donner ici les réflexions que notre camarade Jean BATAILLE, de Lyon, nous a communiquées par écrit, avant la tenue du stage, et qui fixent bien le cadre général de notre recherche.

I - L'urbanisation est un élément de la société d'ensemble et il n'échappe pas aux règles qui régissent cette société et déterminent son développement.

Autant il peut être vain d'ignorer cette société d'ensemble et de vouloir faire un bon urbanisme susceptible de compenser les méfaits de la société comme y tendent divers professionnels de l'urbanisme et les militants intégrés dans des combats partiels;

Autant en ayant conscience des liaisons d'ensemble, la lutte pour des villes au développement planifié peut être un terrain concret de lutte des classes qu'il est essentiel de ne pas délaisser.

La ville "capitaliste" est actuellement un élément d'intégration à la société et de désagrégation de la lutte des classes;

- elle empêche la vie sociale collective et tue en particulier toute expression de type populaire qui devient inadéquate à la civilisation proposée.
- elle incite d'abord et essentiellement à la consommation privée car elle a besoin de consommateurs passifs;
- elle écartèle les habitants entre leurs divers centres d'intérêt : famille, loisirs, emploi, achats, etc... et ne leur permet que des relations "superficielles";
- elle écrase les habitants par l'éloignement et la multiplication des centres de décision.

En conséquence, tout ce qui tend à recréer une unité de vie est essentiel, tout ce qui facilite la naissance des groupes, la création d'un tissu de relations sociales doit être développé, amplifié par les militants socialistes pour mettre en échec les objectifs poursuivis par les couches dominantes maîtresses de la croissance urbaine.

Il serait important de réfléchir à la contradiction qui se développe entre les nécessités d'une planification d'ensemble liée à un niveau de pouvoir de plus en plus étendu (refonte des structures locales ...), et les possibilités à offrir aux citoyens pour qu'ils interviennent dans les choix nécessaires.

2 - La politique Chalandon accentue les conséquences précédentes en livrant la ville à l'initiative privée des promoteurs, des industriels et des grandes sociétés de distribution.

Jusqu'à présent la planification urbaine était très insuffisante mais elle représentait un frein à l'utilisation de la ville par les intérêts privés. Si le rôle des agents privés était déterminant dans la localisation des grandes surfaces de vente, dans l'implantation des industries créatrices d'emplois, dans celle des copropriétés et des logements non aidés - ce rôle va se trouver accru dans d'autres secteurs (autoroutes, maisons individuelles...).

En livrant la ville à l'initiative privée c'est l'ensemble des équipements collectifs qui accompagnent l'habitat qui vont faire les frais de l'opération, accentuant l'isolement des citadins et leur aliénation.

Au moment où il faudrait investir tant au niveau de la recherche des formes à trouver, des expériences à faire pour rendre la ville aux citoyens, on abandonne des secteurs vitaux à l'initiative privée, au laissez-faire,

- 3 - Le financement des investissements urbains -
Le IV et le V° plans ont reporté la majorité du financement des équipements collectifs sur les ressources des communes et départements. A l'heure de préparer le VI° plan on s'aperçoit que le taux d'endettement des collectivités locales comme le niveau atteint par les impôts locaux dans les agglomérations ne peut être dépassé sans risques graves.

L'Etat opérant des "économies", il reste donc à savoir avec quels moyens financiers on va payer ces équipements. La thèse gouvernementale vise à faire payer les services rendus au prix coûtant en y intégrant les notions d'amortissement et de renouvellement; elle s'est déjà concrétisée par l'apparition des budgets annexes de l'assainissement, des eaux,... dans les communes.

Il est nécessaire sur ce point de combattre la conception capitaliste du "marché financier" qui laisse les fonds s'investir dans les secteurs les plus rentables financièrement et se désintéresse des services publics;

Il faudrait par ailleurs que nous nous interroguions sur la manière dont nous aurons à intégrer les luttes parcellaires menées par nombre de militants sur tel ou tel aspect de la ville, à les faire déboucher dans une remise en cause globale de la ville, dans un combat décisif contre la ville "capitaliste".

L' EXPERIENCE DE SARCELLES

J.M. REFFET développe longuement l'expérience menée à Sarcelles. Il en situe d'abord le cadre : un grand ensemble de 40.000 habitants greffé sur une ville ancienne de 10.000 habitants et débordant sur Stains et Pierrefitte (1.200 logements). De l'autre côté d'une voie ferrée, un autre ensemble de 30.000 habitants existe (la Dame Blanche à Garges les Gonesse), mais aucune action commune n'a été menée.

L'idée de base de ceux qui ont lancé l'action était qu'ils avaient affaire à une population jeune et transplantée, assez disponible pour des expériences, des actions et des activités collectives

Particularités de Sarcelles :

- 1°.- une population jeune;
- 2°.- un éventail socio-professionnel un peu déformé : très peu de professions libérales et de chefs d'entreprise. Même pourcentage de cadres supérieurs que dans l'ensemble de la nation. Un peu moins d'ouvriers que la moyenne nationale. Fort pourcentage d'employés et de cadres moyens.
- 3°.- un promoteur unique : la S.C.I.C., filiale de la Caisse des Dépôts;
- 4°.- depuis 1965, une municipalité d' "union démocratique" a succédé à une municipalité "apolitique", à la faveur d'une élection triangulaire du 2^e tour = 19 PC, 6 SFIO, 6 PSU, 2 "personnalités républicaines". La construction ayant démarré en 1956 et devant s'achever en 1973-74, cette élection à gauche se situe donc au milieu de la période d'aménagement.
- 5°.- en 1966 le Conseil des Résidents est créé. Il s'agit d'une création assez pragmatique due à des relations privées entre le promoteur et des dirigeants d'association. Dans le texte de la convention qui est alors signée, ne figurent, de la part du promoteur, que des promesses d'informations. Il n'est nullement question de délégation de pouvoirs.

ACTIONS MENEES

I. - INTERVENTIONS DANS LA DECISION DE CONSTRUIRE -

Au début les premiers bâtiments s'élèvent dans un environnement boueux et mal aménagé. Il est facile de remuer les gens quand tout le monde se plaint ! A partir de 1967 cette base revendicative s'estompe, les choses s'étant nettement améliorées.

Les habitants se plaignent alors essentiellement de l'absence de plan d'ensemble de la part du promoteur. C'est le moment où la municipalité prend conscience de la croissance fantastique de la commune et décide de faire exécuter un plan d'urbanisme. Mais elle commet l'erreur de discuter lentement un plan d'ensemble intéressant toute la commune. Cela dure deux ans pendant lesquels Sarcelles continue de se construire sous la libre inspiration du promoteur. Quand la collectivité locale peut intervenir il ne reste plus qu' 1/4 du grand ensemble à construire. Les 3/4 lui ont donc complètement échappé.

Les associations du grand ensemble sont invitées à approuver les décisions de la Municipalité dans une commission élargie. Deuxième erreur : ces réunions se font sans véritable information. Les associations y sont seulement consultées. Elles n'ont aucun pouvoir de contrôle et, se découvrant en état de faiblesse, elles ont vite conscience de la vanité d'une telle présence-alibi.

La bataille se situe principalement au niveau des équipements collectifs. La SCIC a pris un retard considérable. La zone réservée par la municipalité pour les équipements se révèle trop petite : il faut l'agrandir en rognant sur la zone destinée aux logements. En revanche, pour maintenir le nombre de logements (et par conséquent la rentabilité de l'opération), la SCIC s'efforce d'obtenir des permis de construire augmentant sensiblement la densité d'habitants. Le Conseil des Résidents se bat pour les équipements collectifs et contre un entassement excessif. Le Promoteur semble discuter avec le Conseil mais négocie en fait parallèlement et secrètement avec la municipalité. Le Promoteur veut son permis de construire et sa sur-densité. La municipalité veut "sa" zone d'équipements. On apprendra plus tard qu'un véritable troc secret est intervenu en 1968 : la municipalité accorde les permis de construire contre 600 millions d'anciens francs destinés à équiper le grand ensemble (argument de la municipalité : il fallait négocier vite avant que Chalandon accorde les permis de construire et lui arrache la monnaie d'échange !). Le Conseil de Résidents proteste énergiquement mais vainement. Il révèle que si l'on appliquait à Sarcelles, en 1968, les règles existantes concernant les normes d'équipements collectifs, c'est deux milliards et demi d'anciens francs que le promoteur devrait sortir. Avec les 600 millions à la Municipalité elle a donc déboursé en tout 1 milliard 100 millions et économise 1 milliard 400 millions ! Elle s'en tire donc à très bon compte;

Aujourd'hui, l'action du Conseil des Résidents serait encore plus vaine : il a suffi de mettre le grand ensemble en ZAC (voir plus loin l'explication technique dans le résumé de l'exposé sur la politique Chalandon.

L'Association Sarcelloise, qui a été l'animatrice du Conseil de Résidents, estime donc que sur ce point le bilan est négatif. On n'a pas pu peser sur les décisions de construire. Le bilan aurait pu être positif avec une municipalité qui aurait été l'alliée du Conseil de Résidents et non son adversaire (le malheur veut qu'il y ait des PSU à la fois dans le Conseil et dans la Municipalité et que le conflit ait été souvent aigu, sans que les arbitrages fédéraux ou nationaux aient pu être efficaces, faute d'une ferme doctrine du parti dans ce domaine et à cause de la nouveauté d'un tel problème politique; il est souhaitable que la réflexion s'approfondisse dans le parti à ce sujet, pas seulement à partir de l'expérience de Sarcelles, mais aussi à partir de celle d'autres grands ensembles où nous sommes présents dans des conditions sensiblement différentes. Si l'échec a été si net à Sarcelles en dépit de notre présence dans le conseil municipal, il est évident que l'action sur ce plan serait encore plus aléatoire face à une municipalité totalement fermée. En cherchant à intervenir au niveau du processus de décision, on court le double danger :

- d'aller à un échec;
- ou de servir d'alibi à la politique du promoteur.

A son avis, Jean-Michel Reffet estime donc qu'il est extrêmement hasardeux d'intervenir au niveau global. On ne peut intervenir que dans deux cas :

1°/- Si on tombe, dans un quartier déterminé, sur un scandale particulier : (ex. à Sarcelles, un bureau de poste doit être construit à la place d'un espace vert, prévu au plan primitif. Deux ans de démarches aboutissent à l'accord de

Promoteur pour revenir au projet initial mais au refus de la municipalité. Autrement dit, on peut, à la rigueur, être efficace sur une action ponctuelle.

2°/- Si on est en présence d'un gros équipement ayant une grande audience, on peut obtenir du Promoteur, à son sujet, des transformations de détail, principalement en ce qui concerne le "dessin intérieur". Ce qui intéresse surtout le Promoteur, c'est de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire globale, mais la discussion peut le convaincre d'accepter des transferts internes. Il peut être important pour un Conseil d'arracher des pseudo-victoires de ce type pour justifier son action et maintenir ses troupes. Cependant, même dans ce domaine, l'action est difficile car le Promoteur n'accepte jamais de communiquer le plan financier prévisionnel de l'opération.

II - ESSAIS POUR CONTROLER LA GESTION DES EQUIPEMENTS -

Deux phases sont à distinguer :

- avant l'accord de la SCIC et de la municipalité "de gauche";
- après l'accord de la SCIC et de la municipalité "de gauche".

a) - Avant cet accord la Municipalité ignorait le Grand Ensemble. En revanche, les Associations avaient obtenu, par la lutte, la construction par le Promoteur de quelques équipements collectifs : Maison de Jeunes, Maison de Quartier, Locaux collectifs résidentiels. Au début le constructeur commence à gérer lui-même ces équipements et à en payer l'équipement intérieur. Il a été relativement facile au Conseil de Résidents de négocier avec le Promoteur sur la base :

- activités décidées par les usagers;
- financement assuré par le Promoteur.

Dans la Maison des Jeunes, le Promoteur finance le fonctionnement. Les Conseils de Gestion et d'Animation sont uniquement formés de résidents.

A la Maison de Quartier, les deux permanents sont payés par l'ALFA (filiale du Promoteur). Le Promoteur paie le mobilier. Les usagers décident des activités.

Pour les Locaux résidentiels, le Conseil des Résidents et les Associations ont la plus grande liberté d'action. Ce sont de petits locaux dispersés servant surtout aux permanences.

b) - Après l'accord entre la SCIC et la Municipalité, beaucoup de choses changent. Le Promoteur négocie pour se dégager financièrement. La Municipalité voit beaucoup d'avantages à devenir "propriétaire".

Les deux Maisons des Jeunes fonctionnent, financées à 50 % par la Jeunesse et les Sports et à 50 % par la Municipalité. Elles doivent travailler avec la Municipalité qui cherche à les tenir étroitement en tutelle. Une des deux est dirigée par un directeur opportuniste qui s'aligne. L'autre est dirigée par un PSU qui doit se défendre durement pour rester libre.

La Maison de Quartier représente 1.800 m². Sa gestion est si lourde que la Municipalité semble rester dans l'expectative à son sujet. De toute façon, les usagers ont l'impression d'être exclus de la gestion, si l'on suit la municipalité.

Les locaux résidentiels ont mieux résisté puisqu'ils ont obtenu la gestion par une commission tripartite (Promoteur, Municipalité, Associations). Cela est important pour la répartition des permanences qui sont très demandées vu leur coût très modique (40 F. par mois). Malgré la suppression par Chalandon de l'obligation pour les promoteurs de réaliser des locaux résidentiels, la SCIC s'engage de continuer à les construire : c'est un succès.

Jean-Michel Reffet estime qu'il y a un champ d'action important dans le contrôle de la gestion des équipements pour l'activité du parti, et qu'il y a ^{des} opportunités à saisir dès le début, y compris dans les HLM. C'est un fait que les gens viennent plus nombreux à la Maison de Quartier que dans les réunions et les activités des différentes associations, et que le P.S.U. est le seul parti à proposer une gestion par les seuls habitants, même si le financement est municipal.

III - INSERTION DANS LE PROCESSUS DES DECISIONS EN CE QUI CONCERNE LES CHARGES COLLECTIVES -

La bataille a été menée d'abord sur le thème du droit au bail. Elle s'est appuyée sur le refus de 2.500 habitants de payer un loyer qui augmentait par bonds importants; (la SCIC justifiait ces bonds par le fait qu'elle voulait assurer une égalité des loyers dans la région parisienne; elle alignait donc les loyers des ensembles les plus anciens sur les loyers des ensembles plus récents). Quatre associations ont négocié pendant 2 ans 1/2 avec le Promoteur sur la formule du bail : indexation du loyer sur des indices indiscutables (coût de la construction, salaire des gardiens, etc...), augmentation régulière.

Maintenant l'Association sarcelloise se demande si ce ne fut pas une erreur; en définitive, le Promoteur était favorable au bail qui le sert : le régime est simplifié puisque tous les locataires signent une seule formule de contrat; l'indexation a été faite sur un niveau de loyer élevé; les Associations sont désarmées devant le propriétaire qui est assuré d'une augmentation régulière des loyers. Inversement, les locataires ont tiré du bail une grosse sécurité en ce qui concerne la garantie du maintien dans les lieux.

En ce qui concerne les charges, une action est engagée depuis longtemps. Il y a de grands espoirs en ce qui concerne l'éclairage public et le chauffage. En fait le Promoteur est embarrassé par cette gestion, mais inversement, les usagers voient mal, au début, l'intérêt qu'il y aurait à la prendre en mains. Il faut patiemment expliquer à partir d'exemples concrets (par exemple que les co-propriétaires qui s'autogèrent obtiennent de meilleurs services à de meilleurs prix que les locataires dont le propriétaire s'occupe - différence sur l'entretien des chauffe-eaux : 45 % !). La grande crainte des gens est de ne pas avoir une compétence suffisante. Il faut leur expliquer qu'il ne s'agit pas de régler les problèmes soi-même mais de choisir et de contrôler des spécialistes (discussion du Cahier des Charges, des coûts, renvoi éventuel du syndic, etc ...).

Un conflit s'annonce entre la municipalité et le conseil de résidents. La Municipalité prendrait volontiers la gestion des services intérieurs au Grand Ensemble et qu'elle assure sur le reste de la commune (égouts, espaces verts, etc...). L'Association sarcelloise réclame la création d'une société qui gèrerait toutes les charges collectives et serait sous le contrôle complet et exclusif des habitants.

IV - CREATION D'UN MOYEN D'ACTION AUTONOME -

Le Conseil des Résidents a créé son journal qui est une expérience réussie grâce, au départ, à la compétence professionnelle particulière de quelques responsables du Conseil (donc une chance exceptionnelle qui n'est pas transposable forcément ailleurs). Le problème financier est résolu par la publicité qui couvre entièrement les frais d'un journal tiré à 13.000 exemplaires (12 pages en bichromie), très lu et surclassant de loin toute la presse locale y compris le Bulletin Municipal. Le tirage en Belgique assure des prix introuvables en France. Il a fallu 1 an 1/2 pour couvrir les contrats de publicité avec les commerçants. Le rôle du rédacteur en chef est déterminant. Un comité de rédaction se réunit régulièrement et de manière publique : tout résident peut apporter un article. En fait les 12 pages se répartissent en :

- une page de petites nouvelles;
- trois pages à la disposition permanente des Associations;
- trois pages de publicité locale;
- cinq pages libres "pour faire des choses intéressantes", par exemple des articles donnés par les syndicats. Mais le problème majeur, paradoxalement, est celui de la "copie" qui manque ou qui est peu intéressante. Par exemple, les Comités d'Action qui ont été très prolixes après Mai ne semblent avoir plus rien à dire ! Il ne suffit pas d'avoir un support technique efficace; il faut encore savoir quelle politique mettre dedans et la progression est lente.

En conclusion :

Sous certaines conditions, il peut être intéressant de faire avancer le "syndicalisme de l'habitat" par l'intermédiaire des "conseils de résidents". Mais il faut éviter deux écueils :

- 1 - limiter l'action aux revendications les plus apparentes;
- 2 - avoir quelque espoir si la municipalité est "fermée".

En tout cas, le PSU a un rôle important à jouer : seul il peut faire avancer, dans les municipalités, l'idée du contrôle permanent par les habitants des décisions de construire, de la gestion des équipements, de la gestion des charges collectives, de l'information. Sa doctrine doit être largement diffusée et approfondie dans cette voie.

-:-:-:-:-

"Un exposé relatif à HEROUVILLE SAINT CLAIR, dans la banlieue de Caen, a également eu lieu durant le stage. Le compte-rendu est en cours de rédaction. Il sera donné avec le prochain "Directives" concernant la campagne "Notre cadre de vie livré au capitalisme".

EXPOSE DU CAS DE " GRENOBLE "

Quelques données démographiques et économiques de l'agglomération grenobloise

L'agglomération grenobloise est une agglomération de petite taille, regroupant 325.000 habitants, ayant un fort taux de croissance, 4 à 4.5 % par an. Elle a doublé en 20 ans et quintuplé en 50 ans.

9.000 ha sont urbanisables dont 1.700 dépendent de la commune de Grenoble (170.000 habitants).

Déséquilibre dans la répartition géographique des emplois : 70 % des emplois industriels sont situés dans la ville même de Grenoble; la ville concentre aussi 90 % des activités de services et de commerces (emplois).

Ce phénomène a pour conséquence de rassembler sur Grenoble une multitude de fonctions. Il s'exprime par une congestion de Grenoble et une généralisation du phénomène de banlieue. Enfin il faut démystifier Grenoble : Grenoble n'est pas une ville de Cadres, la moitié de la population travaille dans le secteur secondaire, dont 35 % d'ouvriers.

Les problèmes d'urbanisme à Grenoble -

Distinguer deux périodes : la période d'avant 1965, date de l'accession à la Mairie d'une équipe GAM - PSU (FGDS, et la période d'après 1965, marquée par la création d'une Agence d'Urbanisme à l'initiative de la nouvelle municipalité de "gauche".

I - AVANT 1965 -

Aucun plan d'urbanisme d'ensemble n'existait pour planifier et contrôler le développement de l'agglomération. Il existait quelques plans communaux inap-
pliqués et inapplicables.

Entre 1960 et 1965 (le plan d'urbanisme de BERNARD), l'architecte Bernard est chargé par l'ancienne municipalité U.D.R. d'établir un plan directeur d'urbanisme.

. Ce plan exprime une conception de la "ville" qui correspond à ses conceptions culturelles personnelles qui sont des conceptions de "classe".

. Ce plan porte sur 21 communes, dont la ville de Grenoble. Il a été établi sans discussions préalables avec les collectivités locales et les futurs usagers (urbanisme en chambre).

Ce plan se traduisait dans les faits par :

- le déplacement du Centre ancien de Grenoble à 2 km vers le sud;
- il visait à "vider Grenoble" de ses activités industrielles, ce qui aboutissait à priver Grenoble d'une partie importante de ses ressources fiscales, et lui donnait un autre contenu;
- enfin, il proposait un type d'habitat destiné à des catégories sociales aisées, ceci pour des raisons d'esthétique, alors que les besoins non satisfaits sont ceux des catégories sociales modestes.

Le plan BERNARD, s'il avait été retenu, aurait eu pour conséquence directe d'accroître le phénomène de banlieue périphérique, ainsi que la ségrégation sociale.

La campagne électorale des élections municipales de 1965
Les "forces de gauche" dénoncent le fond du plan de BERNARD et proposent une alternative à ce projet.

11 - APRES 1965 -

2.1- La politique urbaine de la nouvelle Municipalité : de nouveaux moyens, une nouvelle pratique.
Cette politique passe par 3 phases successives, à travers lesquelles la Municipalité se dote de nouveaux moyens, afin de contrôler la croissance de l'agglomération grenobloise.

a) - Création d'une Agence d'Urbanisme -

Les deux principaux problèmes à résoudre hérités de la situation antérieure sont :

- . l'insuffisance des réserves foncières pour les équipements collectifs
- . l'absence de projets d'urbanisme à long terme.

Le P.S.U., le G.A.M. (Groupe d'Action Municipale), la S.F.I.O. dénoncent la situation antérieure. La nouvelle municipalité crée une Agence d'Urbanisme.

L'agence d'urbanisme est un outil technique pour éclairer les décisions des "politiques". Les pouvoirs réglementaires de l'Agence sont réduits, tout est entre les mains des pouvoirs administratifs départementaux.

Il existe donc une liaison entre les "politiques" et les "techniciens de l'aménagement"; ceux-ci ne sont pas recrutés sur des critères politiques, mais le personnel technique de l'Agence se rend compte que son travail est politique. L'objectif de diminuer le phénomène de banlieue est une option politique, ainsi que la décision d'accroître les réserves foncières, ou d'affecter les sols à tel ou tel équipement, ce qui a des conséquences directes sur la valeur du terrain, qui est fonction de la densité.

b) - la deuxième phase -

est marquée par l'élargissement de la politique d'urbanisation contrôlée au niveau de l'agglomération.

La création du S.I.E.P.U.R.G. (Syndicat Intercommunal). Ce syndicat exprime une première volonté d'organisation intercommunale concertée de l'urbanisation. L'Agence est un outil technique du syndicat; elle dispose d'un budget de 70 millions d'anciens francs par an. Le financement est proportionnel à la taxe locale, chaque commune y envoie 2 délégués. Le S.I.E.P.U.R.G. est l'outil de chacune des communes intégrées dans une vision plus large de l'agglomération.

c) - troisième phase : insertion de l'Etat -

par l'intermédiaire de la Direction départementale de l'équipement dans l'organisation municipale d'Urbanisme.

En effet, l'Agence d'Urbanisme de Grenoble, de par son activité, a vite eu un écho sur l'administration. Cette dernière craignait que les collectivités locales, à travers cet outil, renforcent leur pouvoir de négociation.

Des négociations aboutissent à l'élargissement de l'aire d'action de l'Agence d'Urbanisme sur 100 communes, c'est à dire sur l'aire d'influence de Grenoble. En échange, l'Administration départementale obtient 6 sièges sur 22 pour ses représentants au sein du Conseil d'administration. L'Etat finance l'Agence à 45 % environ.

En résumé, on peut dire que l'Agence d'Urbanisme n'est qu'un outil pour l'aménagement urbain, caractérisé par une structure souple, en dehors des structures juridiques officielles. Elle est régie selon la loi sur les associations de 1901.

En outre, l'Agence d'Urbanisme ne possède aucune garantie quant à son financement, ni aucun pouvoir juridique institutionnel, et n'a pas de statut pour son personnel. Son action se caractérise par son pragmatisme et vise à forger une conscience d'agglomération.

.../...

2.2 - Une nouvelle pratique -

Depuis son accession au pouvoir local la Municipalité modifie la pratique d'élaboration des plans par la discussion avec les usagers; discussions et contacts réguliers font partie de son projet politique.

Les unions de quartiers -

Ces unions existaient depuis longtemps au nombre de 18. Les unions de quartiers n'ont pas de fonction politique. Elles visent à contester certaines décisions de la municipalité et à élaborer des revendications.

Bien que celles-ci aient une vision partielle et locale de la ville, la municipalité en a fait l'interlocuteur privilégié de l'Agence d'Urbanisme; les unions de quartiers participent aussi à la gestion des équipements collectifs.

Le dialogue avec les syndicats ouvriers -

Dans ce domaine les résultats ont été assez décevants, le syndicalisme considère que son action se situe dans l'entreprise : là où s'exercent les rapports de production; l'aliénation et l'exploitation au niveau de l'habitat sont difficilement perçus, alors que par exemple une conception urbaine favorise ou non la longueur du temps de transport.

- DISCUSSION POLITIQUE AYANT SUIVI L'EXPOSE -

I. - Réponse à la question sur l'intérêt d'être à la Municipalité -

Il s'agit avant tout de faire prendre conscience aux gens que la création de la ville c'est leur affaire, et tout spécialement aux travailleurs, et que dans ce domaine, le système économique et politique dans lequel nous vivons n'est pas neutre, et que ce sont souvent les intérêts du capitalisme et de la bourgeoisie au pouvoir actuellement qui priment.

En effet, actuellement, il est difficile de contrôler le degré d'activité économique de l'agglomération, car il n'y a pas d'articulation entre la planification spatiale et la planification économique.

La réalisation de la ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité) prouve l'intérêt d'être à la municipalité. Elle couvre 170 ha, soit 10 % de la superficie de Grenoble, plus la commune d'Echirolles. Contrairement aux ZUP réalisées dans la région parisienne, la ZUP de Grenoble n'est pas uniquement résidentielle; c'est une "nouvelle ville", elle regroupe l'habitat, les équipements collectifs et les zones d'activités industrielle et commerciale. La ZUP de Grenoble n'aboutit pas à la ségrégation spatiale des lieux de travail, d'habitat et de loisirs. Une telle politique a pour conséquence de faire craquer les cadres traditionnels institués au bénéfice de la classe dominante, c'est à dire la bourgeoisie. A cet égard, la création de locaux scolaires d'un nouveau type, c'est à dire ouverts à tous, enfants, adultes, associations, a permis de faire craquer les limites administratives imposées par l'Education Nationale et de promouvoir une pédagogie ad-hoc, vivante, ouverte sur la ville et le monde du travail. (il faut noter la résistance, ou tout au moins l'absence de dynamisme des enseignants et de l'Education Nationale, hostiles à des expériences pédagogiques nouvelles.

Autre exemple : la politique en faveur des réserves foncières, en faveur des équipements collectifs.

Actuellement 30 % du sol urbain est propriété publique. Or il faudrait que la municipalité contrôle 50 % du sol pour réaliser le retard en matière d'équipements; elle doit donc acheter 100 ha de terrain. Il faudrait consacrer 4 budgets primitifs de 13 milliards d'anciens francs chacun, ou encore 1 million d'anciens francs par ménage.

II - Question de Massiah sur le contrôle de l'outil qu'est l'Agence d'Urbanisme -

Il faut avoir des élus dans la municipalité pour contrôler cet outil; si la municipalité avait été tout autre à Grenoble, l'atelier d'urbanisme, lui aussi, aurait été tout autre. Il faut avoir le contrôle sur l'orientation des travaux d'un outil comme une agence d'urbanisme. L'urbanisme n'est pas un acte technique mais un acte politique.

Intervention de Gontcharoff, qui cite l'exemple du Havre et de Rouen -

Au Havre, l'adjoint au Maire à l'urbanisme est P.S.U.; or la majorité communiste du conseil municipal est constituée de permanents; le P.S.U. n'a pas de permanents. De plus, on se heurte au Préfet de Seine-Maritime, très autoritaire. Malgré l'action vigoureuse de nos camarades, notre influence municipale est trop faible pour que notre action en matière d'urbanisme puisse être facilement positive et exemplaire.

A Rouen, où nous n'avons pas d'élus (municipalité réactionnaire; Lecanuet est maire), nous avons des techniciens urbanistes, mais qui sont "verrouillés" par le pouvoir local.

Conclusion : il faut, pour être "opérationnels", la conjonction des politiques et des techniciens.

III - Question de Roger Bezunez -

Que va-t-il se passer à Grenoble dans le cadre de la politique Chalandon? Y aura-t-il des appuis du côté des techniciens pour dénoncer cette politique? (politique qui vise à livrer les villes aux intérêts privés, urbanisation anarchique en tache d'huile le long des voies de communication au gré de la spéculation foncière, sans maîtrise ou planification du développement urbain).

Cette politique a déjà pour conséquence directe de démanteler le plan d'urbanisation en allongeant l'agglomération grenobloise en direction de Chambéry, alors que l'on voulait bloquer l'urbanisation dans cette direction.

Le concours de la maison individuelle lancé auprès des promoteurs privés, les autoroutes données en concession aux banques et groupes privés avec liberté de péages annulent les projets de développement que s'étaient faits les collectivités. Une décision de ministre annule toutes les décisions patiemment élaborées par les principaux intéressés.

Ceci a relancé le cycle infernal de la spéculation dans ce secteur, les agriculteurs s'étant empressés de vendre leurs terrains agricoles au prix du terrain à bâtir. La hausse des prix du terrain dans ce secteur empêche toute politique de réserve foncière en vue de l'installation d'équipements collectifs, condamne toute politique d'aménagement volontaire.

Le gouvernement veut utiliser les études de développement urbain et les investissements collectifs pour nourrir la spéculation des promoteurs privés. En dernier ressort c'est l'usager qui paie cette spéculation. Le capitalisme n'exploite et n'aliène pas seulement les travailleurs sur le lieu du travail. Il élargit ses capacités d'exploitation et sa volonté d'aliénation collective jusqu'au cadre de vie.

LA POLITIQUE CHALANDON

- / I / - Le camarade chargé de l'exposé croit d'abord nécessaire de faire un bref historique de l'urbanisme depuis la dernière guerre pour démontrer que la politique Chalandon ne constitue pas un "accident" mais que c'est au contraire la période qui l'a précédée, la période PISANI qui a constitué une brève tentative de rupture par rapport aux mécanismes capitalistes classiques du mode de production et d'équilibre des forces économiques.
- 1°/- L'après-guerre est d'abord marqué par la reconstruction. A la fin des années 1950, la poussée de l'urbanisation correspond à la fois à la poussée démographique et à l'exode rural, à la restructuration du secteur privé et du secteur public de la construction;
- 2°/- Dès 1958, les premières tentatives de codification de l'urbanisme sont établies; la création des ZUP (ZONES à Urbaniser en Priorité), les Sociétés d'Economie Mixte, le rôle assigné à la Caisse des Dépôts
- 3°/- 1963-1964 est la période de la flambée immobilière caractérisée par :
- la rationalisation de la profession de promoteur et la structuration de puissants groupes;
 - la tentative avortée de dominer le problème foncier à travers les choix du V^e Plan. Dès le début le décalage est sensible entre "l'idéalisme" d'un plan démuné de moyens et la réalité spéculative de plus en plus sensible "sur le terrain";
 - la fondation du Ministère de l'Équipement et du Logement et de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale), L'idéologie est-elle aussi "idéaliste" : il s'agit de défendre l'intérêt général devant les intérêts particuliers Mais on ne va déjà guère au-delà des belles paroles.
 - la perte progressive de vrais pouvoirs de décision de la part des collectivités locales. Déjà le capitalisme préfère la centralisation, c'est à dire la pression sur un seul interlocuteur parisien;
 - Il ne faut cependant pas minimiser la tentative effective de la période PISANI. L'alliance se fait essentiellement entre l'équipe PISANI et le Corps des Ponts et Chaussées, autour de l'idée maîtresse de planification à long terme au nom de l'intérêt public. 1964, c'est ainsi la mise en chantier de la loi d'orientation foncière, c'est à dire une tentative destinée à maîtriser le prix des terrains et à mieux répartir les pouvoirs entre les collectivités locales et l'Etat. Deux idées prévalaient alors :
- quand l'Etat "viabilise" un terrain (voirie, adductions, assainissement, possibilités de transport...), il lui assure une plus-value considérable. Des mécanismes fiscaux doivent permettre de récupérer tout ou partie de cette plus-value pour que la dépense publique ne profite pas aux seuls spéculateurs privés.
 - quand l'Etat décide de ce que l'on pourra faire d'un sol (construire ou non, zone d'habitations individuelles, d'habitations collectives, zone industrielle, etc... densité de population autorisée), l'Etat détermine en quelque sorte le prix du terrain qui varie naturellement en fonction "de ce que l'on pourra en faire". Pour déterminer une fois pour toutes le prix du terrain et par conséquent éviter ou limiter la spéculation ultérieure, il s'agit de publier, aussi vite que possible, les documents fixant impérativement et précisément ce que l'on pourra faire de tous les sols urbanisables. D'où :
- des plans d'ensemble assez généraux appelés "schémas directeurs";
 - des plans de détails, descendant jusqu'au niveau de la parcelle (du découpage cadastral) appelés "plans d'occupation du sol".

II - Il faut décrire ensuite les principaux aspects de la politique Chalandon.

- 1°/- La première idée-force est de libérer l'urbanisme de ses freins. Il faut reconnaître que la réglementation (permis de construire par exemple) était restée figée et soumise aux extrêmes lenteurs de l'administration. Excellent prétexte pour faire sauter les verrous en se rendant populaire mais à qui ouvre-t-on la porte ?

Dans un premier temps les promoteurs encore mal organisés ou trop dispersés ont accepté le rôle de l'Etat principalement au niveau foncier. Les organismes publics servaient en somme de régulateurs du marché, si non de guides pour la spéculation. Ils limitaient le rôle d'un capitalisme purement foncier et foncièrement conservateur au profit du dynamisme naissant des promoteurs. Par ailleurs la complexité de la réglementation favorisait les promoteurs qui en connaissaient toutes les subtilités, beaucoup mieux que les Maires et autres responsables des collectivités locales.

Mais dans un second temps, c'est à dire actuellement, les promoteurs se sentent assez assurés (et concentrés) pour préférer négocier eux-mêmes avec les propriétaires, ce qui leur permet de dominer le marché foncier. Ils n'ont plus besoin du truchement public. Les plus gros d'entre eux en sont à acheter, 30 ans à l'avance, des terrains justifiables de l'urbanisation !

Il en est de même au niveau de l'aménagement. Les gros promoteurs se sentent maintenant assez forts pour aménager eux-mêmes. En amont du logement, ils n'ont plus besoin de l'Etat ou des collectivités publiques pour aménager le sol. En aval du logement, ils aiment mieux maîtriser eux-mêmes la notion d'équipement plutôt que de se laisser imposer des normes par la puissance publique. L'aménagement n'est plus alors une notion distincte du logement, c'est à dire l'expression de la volonté de créer un certain cadre de vie; il n'est plus qu'un aspect de la "bonne commercialisation" des logements.

L'Etat et les collectivités locales n'ont donc plus besoin de créer leurs propres organismes d'étude et de maîtrise de la planification urbaine (type Agence d'Urbanisme de Grenoble). Il faut laisser cette ambition au domaine privé. Tout au plus les grosses municipalités ont-elles besoin d'un groupe d'étude pour la négociation avec les promoteurs !

- 2°/- CHALANDON lançait une seconde idée-force : faire monter la production de logements. On peut dès maintenant souligner l'échec de cette ambition. Le secteur public du logement social (H.L.M.) et l'aide publique par les prêts du Crédit Foncier sont restreints dans la politique générale d'austérité et ont toujours joué le rôle de moteur par rapport à la construction générale. De toute façon, le resserrement de ce secteur ne peut que compromettre la réalisation de l'objectif.

- 3°/- Troisième idée : il est possible de faire baisser le coût du logement.

Sur ce point Chalandon peut réussir, mais il faut nettement savoir comment - en multipliant une politique de "gros paquets", c'est à dire d'ensembles très importants, à la normalisation très poussée; (c'est tout un choix architectural et urbanistique qui est en cause); - en mettant en pièces les contraintes des plans d'urbanisme. Pour construire en dessous des prix-plafonds, le promoteur recherche des dérogations. Cela est particulièrement net au niveau de la maison individuelle et du "concours" actuellement organisé à ce sujet. Les promoteurs ont tendance à construire de plus en plus loin du centre des villes tout en faisant croire à la rapidité et à la facilité de la circulation. Les promoteurs démantèlent les "lisières de bois", les "parcs historiques" qui sont actuellement les arguments majeurs de la publicité. Les promoteurs sont

de plus en plus libres de rogner sur le nombre, la nature ou la qualité des équipements

- en jouant avec les normes de construction des logements.

4°/- Quatrième idée : promouvoir la maison individuelle au détriment du collectif.

C'est aussi tout un choix de civilisation mais qui, orchestré avec démagogie, risque d'être populaire. Et comment prendre "à rebrousse-poil" le "rêve individuel" de toute une partie de la population ?

5°/- cinquième idée : accentuer une politique d'investissement à court terme (des "tobogans" plutôt que des échangeurs définitifs).

6°/- sixième idée : faire entrer dans la tête des français que "tout se paie", non seulement son logement mais aussi tout son environnement (exemple du projet de péage sur les autoroutes urbaines, des ZAC, de la notion de rentabilité financière des transports en commun, etc...). Cela correspond à la politique d'austérité de l'Etat mais aussi à la recherche de profits capitalistes nouveaux; cela démolit peu à peu toute notion de service public;

7°/- septième idée : achever de court-circuiter les collectivités locales, qui déjà très réduites dans leurs pouvoirs, auront de moins en moins de rôle à jouer au niveau de l'urbanisme. La contre-attaque, partielle et transitoire, vis à vis de Chalandon, pourrait précisément partir de la revendication de pouvoirs locaux forts au niveau des agglomérations. Il demeure toutefois que nous devons considérer que les collectivités locales comme l'Etat central ne sont, dans leur nature, que les résultats du système capitaliste; c'est donc dans une lutte "frontale" contre les modes capitalistes de production de la ville que nous sommes engagés.

D I S C U S S I O N

A la suite des exposés relatifs à la politique Chalandon et à son application à la région parisienne, la discussion éclaira quelques points supplémentaires.

1°/- La suppression (partielle) du permis de construire par Chalandon - Il ne faut pas croire que le permis de construire était toujours une arme efficace de l'Etat pour un aménagement volontaire de l'espace. En fait, bien des moyens étaient employés par les promoteurs pour organiser à leur profit la localisation de l'urbanisation, malgré cet obstacle. La législation du permis de construire a rarement empêché la surdensification de telle zone ou le démantèlement de tel espace vert... Par contre les collectivités locales vont perdre un gros moyen de marchandage avec les puissances privées. (voir plus haut l'exemple de Sarcelles).

Il ne faut donc pas exagérer l'importance de cette suppression dans l'ensemble de la politique Chalandon. La suppression du permis de construire est populaire car elle a l'air d'être une condamnation des lenteurs et des tracasseries de l'administration. C'est l'aspect démagogique de la politique Chalandon. Mais d'autres aspects modifient plus profondément encore l'urbanisation, surtout le développement de la politique pavillonnaire. Tout un mode de vie se trouve impliqué dans un tel choix. A l'asphyxie du centre des villes, le capitalisme français répond, comme le capitalisme américain, par l'éclatement vers des banlieues vertes de plus en plus lointaines.

La grande faiblesse de cette politique est de croire que l'urbanisme se pose en termes techniques et de ne pas tenir assez compte des mécanismes politiques réels qui continuent de passer entre les mains des propriétaires fonciers, des promoteurs et des industriels.

4°/- C'est sous ORTOLI, en 1967, que la loi foncière voit finalement le jour. Il n'y a déjà plus grand monde pour y croire :

- on sait que les services officiels ne pourront jamais publier rapidement tous les plans d'occupation du sol, pour toutes les villes. Il y aura donc encore bien des années d'incertitudes et de pressions pour les spéculateurs;
- on sait que les plans d'occupation du sol seront tracés de manière beaucoup moins précise qu'on l'avait prévu à l'origine : on ne descendra pas jusqu'au niveau de la parcelle mais on dessinera de larges zones sur les bords desquelles du "coup par coup", de l' "urbanisme de dérogations" pourront rester possibles;
- on sait que l'on trouvera toujours des prétextes "techniques" pour tourner les mécanismes fiscaux qui devraient pourtant frapper les terrains non suffisamment densifiés et qui devaient subordonner les intérêts privés à l'exécution du plan;
- on sait que les promoteurs pourront toujours fuir les zones trop réglementées et s'implanter en "sauvage" pratiquement là où ils le voudront.

En un mot, tout le mécanisme dirigiste était vicié à la base car la rupture était déjà consommée entre les "aménageurs" et les "réalisateurs". Les techniciens des bureaux d'études publics pouvaient toujours dessiner ce qu'ils voulaient sur les plans d'aménagement au nom de l'intérêt public. Les maîtres du mode de production réalisaient ce qu'ils voulaient au nom de leurs intérêts privés, la politique Chalandon ce n'est en somme que la constatation réaliste de cette vérité, l'accord de la doctrine de l'Etat et de la réalité.

5°/- La conception des Z.A.C. (Zones d'Aménagement Concerté) est à la charnière de cette évolution. Sous le vocable de ZAC on peut trouver :

- des ZUP;
- des zones industrielles;
- des zones de rénovation urbaine;
- de nouvelles zones.

Un organisme aménageur (privé ou public) a choisi un périmètre d'opérations. Il cherche à convaincre le Maire de la localité de demander au Préfet de transformer ce périmètre en ZAC moyennant quoi, sous réserve de la signature d'une convention-type, l'aménageur libère le terrain, le remembre, l'équipe et le revend avec les bénéfices que l'on imagine. La commune, libérée de la charge, ne demande souvent pas mieux que de "démissionner"; elle est seulement engagée à suivre la bonne fin de l'opération et sa conformité avec le plan général, et à mettre à la disposition de l'aménageur son droit d'expropriation. L'aménageur n'a même pas d'obligations strictes relatives aux types d'équipements : si certains se vendent mal, il peut leur préférer des équipements de prestige, moins nécessaires mais plus "rentables". Bref, il n'y a pratiquement plus de maîtrise de la puissance publique à l'intérieur des ZAC. Par ce biais, la loi foncière devient un vaste bluff, d'autant plus que par ailleurs bien d'autres aspects ont été entamés :

- les velléités de maîtrise sur les terrains des centres des villes sont bien effacées : les sols concédables sont actuellement revendus !;
- les réserves foncières ne sont restées que des vœux pieux;
- les organismes d'étude, bien insuffisants, mais qui représentaient la tentative volontariste de l'Etat, ont subi une rude régression, après Mai 68;
- le centralisme s'est accentué.

CHALANDON, le libéral, n'avait plus qu'à venir sur ces ruines du dirigisme.

2°/- Les villes dans les pays de l'Est -

Plusieurs questions portent sur les exemples des pays socialistes. Y a-t-on défini un autre urbanisme que dans les pays capitalistes ? Avons-nous les leçons à en tirer ? VIDECOQ et MASSIAH donnent quelques éléments de réponse à cette question qu'il faudra approfondir.

En Pologne : Varsovie est la seule ville à avoir municipalisé son sol (choix lié à la reconstruction totale de la ville). En principe, l'Etat maîtrise les mécanismes de croissance par le biais des implantations d'emplois; mais un "travail noir" considérable permet à des provinciaux de s'installer clandestinement en ville, de telle sorte que la planification n'évite pas le surpeuplement et l'anarchie (emplois, transports en commun, etc...). En particulier, à Varsovie comme à Moscou, le phénomène de banlieues-dortoirs (à architecture encore plus monotone qu'à l'occident) à tendance à se multiplier.

D'une manière générale, ce sont les décisions économiques de l'Etat (implantations d'emplois) qui priment sur tous les autres aspects de l'aménagement de l'espace. Les ministères économiques ont la haute main sur les plans d'urbanisation qui ne sont donc pas pensés en eux-mêmes par des aménageurs, mais qui ne sont que les "sous-produits" des choix économiques.

Pratiquement les villes sont encore vivables car basées :

- sur un faible taux de motorisation;
- sur l'accès très aisé au centre par des transports en commun pratiques (tramway)
- sur une politique satisfaisante des équipements collectifs;
- sur une animation extraordinaire des rues et des lieux de culture;
- sur un grand respect des sites naturels non urbanisables de façon impérative (sauvegarde de la nature).

Mais cet équilibre est menacé par des mécanismes que nous avons connus dans le monde capitaliste, en particulier par l'augmentation du taux de motorisation. L'automobile individuelle devient un objectif de la planification des pays socialistes, et l'on commence à supprimer des transports en tramways pour laisser passer les voitures.

3°/- Place des équipements collectifs.

L'un des aspects de la politique Chalandon consiste à convaincre le public que "tout se paie". D'où la destruction de la notion progressiste de la responsabilité de l'Etat en matière de services publics.

Pour opérer cette destruction il faut :

- ne donner aucune efficacité à l'expression des aspirations des usagers. L'élaboration des schémas directeurs, des plans d'urbanisme doit rester une affaire de spécialistes. Très rarement les politiques ont leur mot à dire (Grenoble est une exception dont Chalandon n'encouragera naturellement pas la généralisation), les usagers n'ont jamais la parole.

- atomiser l'étude pour préparer la libéralisation de la réalisation. Multiplier les schémas régionaux, les schémas par "aires métropolitaines", les plans de détail, mais ne jamais intégrer ces morceaux sans une planification nationale qui engagerait vraiment la responsabilité de l'Etat.

- modifier les aspirations du public. Cette fois c'est le domaine de la publicité des promoteurs dont nous avons donné des exemples. Il s'agit de détacher les usagers des équipements élémentaires, non rentables commercialement ou peu rentables pour les diriger vers des équipements "à la mode" financièrement profitables :

tennis, piscine, club de golf, club hippique, port de plaisance, etc... Les équipements ne répondent plus à un critère de service public mais à un environnement de prestige qui contribue à la commercialisation des logements.

Notre action devra donc s'appuyer sur les aspirations latentes des usagers qui ne sont pas satisfaites, ni par l'Etat, ni par le capitalisme.

4°/- La municipalisation des sols urbanisables -

Ce slogan semble à plusieurs peu clair, ou dépassé. Il faudra le préciser dans les documents préparatoires à la campagne.

Le problème est de savoir comment les puissances publiques (Etat, régions, collectivités locales) pourraient "tenir les sols".

La constitution de réserves foncières par des collectivités publiques a été possible dans un certain nombre de pays : aux Pays-Bas, par exemple, les communes, depuis 1905, achètent presque tous les terrains urbanisables. Elles sont aujourd'hui maîtresses d'un tel portefeuille foncier que lorsqu'elles se portent acquéreurs d'un nouveau secteur, elles en déterminent presque librement le prix, tant elles dominent le marché. En France, le retard est si grand qu'il n'y a aucun espoir de voir les collectivités locales, déjà très endettées et déjà très limitées dans leurs finances, remonter la pente et acquérir beaucoup de terrains, ou des terrains déterminants dans le centre des villes. L'achat par les communes de terrains en pleine propriété paraît donc quasiment impossible dans le cadre de notre système économique et politique, en particulier dans le cadre actuel du crédit fait aux collectivités locales.

Cependant, une certaine maîtrise peut s'affectuer par d'autres biais que l'acquisition. Par exemple, quand la puissance publique impose pour un terrain un certain type d'occupation (zone industrielle, zone verte maintenue, zone d'habitat collectif, zone pavillonnaire, etc...) elle modifie considérablement le prix de ce terrain qui ne se vendra pas de la même manière "selon ce que l'on pourra faire ou ne pas faire dessus". De même, quand la puissance publique impose la densité d'habitat sur un terrain (coefficient d'occupation des sols), elle en modifie le prix. On ne vendra pas au même prix un terrain sur lequel on ne pourra bâtir que des immeubles de trois étages ou un terrain sur lequel il sera loisible de construire des tours de 18 niveaux. Il en est de même par rapport à l'espacement des immeubles ou du pourcentage d'espaces verts à respecter. Les plans d'occupation des sols strictement désignés pourraient donc être un moyen de maîtriser partiellement la spéculation foncière. Une action politique sur la rigueur des plans d'occupation des sols et sur le caractère impératif par rapport aux puissances privées pourrait donc être menée. C'est lutter contre ce que l'on a appelé un urbanisme de la dérogation, c'est à dire contre une pratique qui consiste pour l'Etat à arrêter des plans puis à multiplier les exceptions "pour les gens bien placés dans les avenues du pouvoir".

De même il faudra approfondir l'étude d'autres mécanismes permettant un certain contrôle sur les sols :

- des règles plus strictes dans les procédures d'expropriation;
- une modification de l'imposition du capital foncier;
- une dénonciation de la législation des Z.A.C.;
- la maîtrise des sols dans les ceintures de ville engagés dans des opérations de rénovation.

D'autres points ont été abordés plus rapidement :

1°/- Nous souffrons de la carence idéologique du mouvement ouvrier dans le domaine du "cadre de vie". Si "les penseurs marxistes" ont longuement analysé l'aliénation du travailleur sur son lieu de travail, =ils ne nous apportent que peu de choses en ce qui concerne l'aliénation du travailleur sur son lieu d'habitation. D'où la nécessité, pour nous, de mettre sur pied un groupe d'étude théorique, et d'établir une liaison entre la campagne du parti sur l'urbanisme et l'ensemble de notre stratégie.

2°/- Il faut certes soulever le problème général de l'urbanisme mais ne pas oublier que le premier point en est le problème du logement. La lutte pour les mal-logés (travailleurs français ou travailleurs immigrés), la lutte pour le logement social restent valables. Le mot d'ordre du parti du "droit au logement" demeure actuel.

3°/- Nous devons nous méfier de luttes purement quantitatives, car elles s'adressent aux populations considérées comme composées seulement de consommateurs de biens. Si notre campagne se limite à des objectifs immédiats (tant de logements, tels équipements), elle peut être intégrée par le capitalisme, à la rigueur réussir localement et s'enliser. Il faut lancer des revendications telles que le capitalisme ne puisse les satisfaire sans mettre en cause les structures économiques. Donc, toujours rattacher les actions ponctuelles à notre stratégie globale. Le capitalisme doit être attaqué comme producteur d'un cadre de vie inhumain. Il faut dénoncer beaucoup plus le mode de production de nos villes que les habitudes des consommateurs.

4°./.- Le pouvoir du capitalisme, dans ce domaine aussi, est à Paris. Il faut donc lier notre campagne "cadre de vie" à tout ce que nous avons déjà pu dire et écrire à propos de la décentralisation et de la régionalisation. La revendication de collectivités locales maîtresses de leur croissance et de leur aménagement est donc positive.

5°/- Il ne faut pas orienter la campagne seulement sur les grandes agglomérations. Les petites villes et même le monde rural doivent pouvoir s'y intégrer.

6°/- La campagne devra insister sur la manière dont les travailleurs perçoivent les contraintes de leur cadre de vie (liaison avec la campagne "contrôle ouvrier"); exemple : les transports des travailleurs entre leur domicile et leur lieu de travail; la politique de l'implantation des emplois, etc.....

PETITE MYTHOLOGIE DES PROMOTEURS

Citations prises dans les publicités parues dans "Le Monde" sur une semaine -

- 1 - Champfleury - à Voisins Bretonneaux (Yvelines) près de Port Royal des Champs -
- 2 - Les Maisons de Cassan - à Cassan (Val d'Oise) près de l'Isle Adam;
- 3 - La Roseraie - à Mareil-Marly (Yvelines) près de St-Germain en Laye;
- 4 - Le Clos de Fourqueux - à Fourqueux (Yvelines) d°
- 5 - Port Sud (Essonne) près d'Arpajon.

I / - LE SITE VERT PROTEGE ET HISTORIQUE LOIN DE LA GRAND-VILLE

- Ciel et site à la française (1)
- de plain pied sur un jardin engazonné (1)
- site historique, protégé et classé - vous êtes en plein champ (1)
- Cassan est pour ceux qui ont envie de se sentir vivre, qui ne veulent pas oublier l'odeur d'un parc au lever du jour, qui préfèrent voir leurs enfants grandir au soleil plutôt qu'à l'ombre du béton (2);
- le vrai parc de 66 ha = prairies, bois, étangs, air pur et nuages (2)
- si vous aimez l'exubérance des jardins romantiques (3)
- 3.5 ha de parc en liberté, juste un peu peignés pour vous accueillir (3)
- un village chargé d'Histoire : le rêve devient réalité; savez-vous que Victor Hugo y vécut ? (4).

II / - ET POURTANT SI PRES DE PARIS

- si vous êtes de ceux qui aiment Paris le jour, à condition d'être à la campagne le soir (3)
- la gare à 10' : 25 trains par jour dans chaque sens (2)
- la distance de Paris ? 25 km. Mais la N.1 et l'autoroute du Nord dont les multiples accès par le périphérique font de cette sortie la plus facile et la plus rapide de Paris. C'est la distance minimum pour vivre vraiment à la campagne (2)
- C'est loin de Mareil-Marly ? C'est bientôt à la porte même de tout Paris grâce au Réseau Express Régional (ouverture de la station St-Germain en 1971). Et ce n'est aujourd'hui qu'à quelques kilomètres d'autoroute de la Porte de St-Cloud (3)
- 13 minutes après avoir pris à Etoile le métro express régional, pour le début de 1971 (4)
- la gare est à 100 mètres (5).

D'ailleurs la puissance publique n'assure pas que les transports; on doit pouvoir faire pression sur elle puisqu'on écrit :

- Téléphone branché immédiatement sur demande (2).

III / - "DES MAISONS A L'AMERICAINE OU L'ON VIT A LA FRANCAISE" (I)

ou des gadgets pour lectrice de "Elle" :

- confort, luxe et finition à l'américaine = un vaste living-room, un coin bibliothèque-télévision, stype family-room, cuisine-relaxe, salle de bains-boudoir, coiffeuse-lavabo (I);
- même les lanternes extérieures qui donnent tant de classe à la maison le soir, sont sans supplément (I);
- four électrique suspendu un escalier un peu fou (2);
- dans toutes les pièces d'habitation les murs sont tendus de tissu Pénélope (4);
- les murs et les sols des salles de bains principales sont recouverts de marbre de Carrare (4);

IV / - DES EQUIPEMENTS DE PRESTIGE -

- des tennis, une piscine dans le parc (2);
- 5 à 6 maisons autour d'une vraie petite place (2)
- une merveilleuse piscine où vous passerez des après-midi entières au soleil, comme en vacances (3);
- un des plus beaux golfs de France. Vous deviendrez de plein droit adhérent semainier du Coutry Club de Golf (4);
- vous aurez accès au Club house, avec son restaurant, sa piscine, ses tennis, et au Club hippique, pendant que vos enfants pourront jouer sous la garde d'une jardinière dans leur mini-club (4);
- les enfants ont leur école de voile; les adultes ont leur club privé: deux piscines chauffées, port de plaisance, tennis, volley ball, club house ... (5);
- un ranch de rondins : le "mini-club des jeunes" (5);

A NOUS DE DEMYTHIFIER PAR NOTRE CAMPAGNE !

AUTRES EXEMPLES :

UNE ACTION DANS L' ESSONNE

En plus des leçons à tirer du "stage urbanisme" nous donnons ici deux premiers exemples d'échange d'expérience. Cette fonction d'information est l'une de celles que le Collectif National se doit d'assurer. Nous vous demandons donc d'envoyer (Georges Gontcharoff - secrétariat national), tous les documents élaborés (brefs ou plus détaillés) concernant des actions que vous avez pu déjà mener sur les thèmes retenus pour la campagne et qui ont été exposés dans le précédent "Directives". Donnez des idées aux autres en exposant de façon critique vos propres réalisations.

° °

Un Camarade de l'Essonne expose dans une longue lettre les principaux aspects locaux qui justifient les choix d'action et de réflexion. En voici quelques extraits :

..... Etant donné ce qu'est notre département il faut en particulier attaquer le secteur des "résidences" (où habitent d'ailleurs pas mal de camarades) car ce secteur traduit une profonde ségrégation sociale et une régression considérable du domaine public : dans un village ou une ville n'importe qui pouvait autrefois se promener dans les rues, dans les jardins publics ... Mais ici tout cela devient propriété privée des résidents et des seuls résidents; le comble c'est ce "village privé" de Port-Sud avec petit lac, etc.... C'est très dangereux pour les communes qui ne servent plus à rien avec ce système.

D'une manière plus précise voilà d'autres problèmes que nous posons :
- la question des espaces verts qui, ici, sont encore de véritables forêts. Nous disons bien "encore" car cela ne durera guère (voir le tract ci-commun aux fédérations de l'Essonne et des Yvelines).
- la question de l'insertion des petites villes et des villages anciens dans le nouvel espace urbain : ces villages posent bien sûr des problèmes de circulation, mais aussi des problèmes psychologiques et des problèmes de technique architecturale; en Angleterre on sait très bien tirer parti de ces villages pour introduire de la diversité parmi les ensembles modernes; en France on laisse ces villages crouler, ou on les modernise avec un goût déplorable ... sauf s'ils sont rachetés par de riches Parisiens. Mais alors on retombe dans le problème déjà vu de la ségrégation sociale.

A côté des ilots privilégiés nous sommes en présence de la question du logement des travailleurs étrangers, qui sont systématiquement rejetés à l'écart; à Massy par exemple, un foyer SONACOTRA a été ouvert ... en pleine zone industrielle, loin de tout autre habitation. Les cadres de la SONACOTRA ont l'air de faire leur métier consciencieusement (dans le cadre du régime bien sûr) et ils déplorent l'hostilité générale des municipalités. D'ailleurs à Massy le foyer est loin d'avoir résorbé tous les bidonvilles et nous redoutons l'expulsion de 200 Nord-Africains d'un bidonville (paradoxalement nous en venons à défendre les bidonvilles !).

.../...

Sur un plan plus général il conviendrait d'approfondir notre réflexion sur ce qu'est la ville. Nous perdons le sens de la ville. Les zones pavillonnaires comme les nouvelles résidences sont des zones urbaines, mais non des villes, elles n'ont jamais prétendu l'être d'ailleurs. Mais les grands ensembles ne sont pas non plus des villes. Je crois que les fonctionnalistes (Le Corbusier par exemple) ont eu raison d'insister sur la nécessité d'avoir du soleil, de l'espace, de la verdure, des voies de transport, etc... Et il n'y a aucun doute que ces grands ensembles fonctionnels, pensés et souvent financés par le secteur public, rendent de grands services. Toutefois il faut dépasser le fonctionnalisme et ne pas se contenter de poser des problèmes quantitatifs; il y a aussi des problèmes qualitatifs. Or, une ville c'est tout autre chose qu'un ensemble de logements.

Le livre d'Henri Lefebvre intitulé "Le droit à la ville" aborde ce problème. On peut se le procurer à la librairie de "Tribune Socialiste" et il sera d'un grand profit à tous ceux que cette campagne intéresse. Lefebvre rappelle qu'une ville est une oeuvre et même une oeuvre d'art. Or à Massy nous sommes loin du compte : les "ensemblistes" sont acharnés contre la rue, contre les cafés (nous en avons deux dans le grand ensemble, dont un tout-petit, et ils ne disposent pas d'une véritable terrasse), contre les places (la place centrale de Massy est exclusivement un parking pour la desserte du centre commercial); tous les lieux de rencontre qui caractérisent la ville sont systématiquement proscrits par ces architectes de l'abstrait; ils nient le site naturel (à Massy-Antony on n'a nullement tiré parti de la vue qui s'offre sur la vallée et le bois de Verrières), etc... Or on aurait pu tenir compte de ces éléments sans que cela coûte plus cher.

Pour prendre un autre exemple, à Dijon, dont le vieux centre est une oeuvre d'art extraordinaire, il est question de tout casser pour les besoins de la circulation automobile... Vu la taille de ce centre, il serait fort simple d'y interdire tout simplement la circulation des voitures particulières, ce qui réapprendrait aux gens à marcher à pied pour le plus grand bien de tout le monde et d'abord des enfants. Or ce fonctionnalisme sévit tout autant pour le centre de Paris que pour celui de Dijon.

Autre exemple récent : Les organisateurs du Festival du Marais ont avancé des idées qui rejoignent parfois celles du livre de Lefebvre : cette découverte que la ville est oeuvre et oeuvre d'art, qu'elle est lieu de rencontre et même spectacle, et enfin cette constatation que la ville dégénère quand il y a ségrégation sociale ou ségrégation des âges (cela a été le cas au début à Massy, mais avec le temps, les différents âges apparaissent). En fait, je crois qu'ils échoueront dans la restauration du Marais et des Halles, non pas pour des raisons techniques car ils ont des idées très ingénieuses pour introduire la verdure dans le vieux Paris, et la restauration des vieux immeubles est maintenant un problème tout à fait soluble (et même moins cher que la rénovation), mais bien pour des raisons politiques. Le néo-capitalisme transforme Paris de la même façon qu'Hausmann l'a fait il y a un siècle, et il se moque éperdument des belles maisons du XVII^e siècle; ce qui l'intéresse, c'est de faire une tour de 200 mètres à Montparnasse pour un vaste centre commercial international, à l'imitation de New-York. Cela détruira un peu l'esthétique de Paris, cela aggravera les embouteillages et cela renforcera la domination de Paris sur la banlieue : tout cela est très logique pour le néo-capitalisme : Et s'il fait accidentellement de l'art, ce sera à la gloire de Dassault au rond-point des Champs-Élysées, qui est pourtant très bien comme il est. Quant aux habitants des halles, ils iront en banlieue comme tout le monde, pour laisser la place à un vaste drugstore à l'américaine, et à des immeubles modernes de grand luxe.....

Sur tous les plans nous aurions donc tort de ne poser que des problèmes quantitatifs, même s'ils sont les plus urgents: les immeubles que l'on construit le sont pour longtemps et ceux que l'on détruit le sont pour toujours.

les spéculateurs vont-ILS RASER LES BOIS DE LA VALLEE DE LA BIEVRE ?

Pour beaucoup de gens, la vallée de la Bièvre c'est la chance inespérée d'avoir des bois agréables à proximité de leur domicile. Combien de temps cela durera-t-il ? Savez-vous que vingt-deux décharges de déblais encrassent déjà la vallée ? Vous savez que les Ponts & Chaussées ont coupé la forêt de Fontainebleau, qu'ils ont transformé les berges de la Seine en autoroutes, qu'ils écornent le Bois de Boulogne et le parc de St-Cloud; mais savez-vous qu'ils veulent s'attaquer maintenant à la vallée de la Bièvre en réduisant encore le bois de Verrières ? Ils disent que c'est pour résoudre les problèmes de la circulation. Mais nous, nous disons que ces problèmes sont insolubles tant que durera la politique gouvernementale qui consiste à développer exagérément la région parisienne au détriment de la province, à considérer la banlieue comme un vaste dortoir, et à laisser les transports en commun dans un état de sous-développement incroyable (en dehors de la ligne de Sceaux, pas de métro en banlieue, très peu de trains, peu de bus, et aucune liaison circulaire). Mais dans le domaine du vandalisme les pratiques des Ponts & Chaussées sont une goutte d'eau à côté du travail des spéculateurs pour qui tout est organisé en définitive.

Trois exemples : il s'agit des 9 hectares du Val d'Enfer à Jouy en Josas, de 23 des 40 hectares du bois du Chat Noir et des 40 hectares du domaine de Montéclain à Bièvres.

TOUS CES BOIS SONT PROTEGES COMME ESPACES VERTS ET ONT ETE
ACHETES A BAS PRIX EN RAISON DE L'INTERDICTION DE CONSTRUIRE,
ET MAINTENANT LES SPECULATEURS VEULENT FAIRE LEVER CETTE
INTERDICTION DE FACON A REALISER DES BENEFICES CONSIDERABLES.

Il n'est pas nécessaire de chercher un manuel d'économie politique pour comprendre ce qu'est la spéculation capitaliste : elle se manifeste sous vos yeux, à deux pas de chez vous. Et ce ne sont pas les interdictions d'une commission des sites ni les projets mort-nés du schéma directeur de la région parisienne qui empêcheront quoi que ce soit dans le régime actuel où l'argent est roi : vous avez tous entendu parler de la fameuse résidence de Pariy 2 près de Versailles; et bien, l'emplacement de cette résidence devait rester zone verte d'après le schéma directeur établi par les services du gouvernement A quoi sert donc ce schéma directeur dont on nous a tant rebattu les oreilles et qui n'est respecté nulle part ?

Qu'on ne se trompe pas sur nos intentions : nous ne sommes pas opposés à la construction de logements neufs; bien au contraire, nous répétons sans cesse qu'on ne construit pas assez en France, et qu'on construit bien trop cher pour la majorité des gens. Mais comme l'a dit Michel ROCARD pendant la campagne présidentielle, ce que nous voulons c'est un urbanisme volontaire fournissant des logements pour tout le monde et à des prix abordables, c'est un aménagement rationnel du territoire prévoyant des emplois, ménageant des espaces verts et respectant les quartiers historiques ou les sites naturels, en un mot c'est une économie répondant aux besoins des gens au lieu d'une économie soumise à la seule loi du profit.

.../...

VOUS QUI HABITEZ L'ESSONNE OU LES YVELINES,
LA DEFENSE DE LA VALLEE DE LA BIEVRE CONTRE
LES SPECULATEURS NE DEPEND PAS DE L'ETAT QUI
EST VENDU AUX CAPITALISTES,
MAIS DE VOUS ET DE VOUS SEULS.

GROUPEZ-VOUS, ORGANISEZ-VOUS, INTERVENEZ
AUPRES DES MUNICIPALITES CONCERNEES POUR
QU'ELLES NE SIGNENT PAS LES PERMIS DE CONSTRUIRE,

ENVOYEZ DES PETITIONS AUX AUTORITES PREFECTORALES,
COMBATTEZ CONCRETEMENT LES SPECULATEURS QUI VEULENT
RASER LES BOIS DE LA BIEVRE !!!

P. S. U.

Les fédérations de l'Essonne
et des Yvelines
du Parti Socialiste Unifié -

LE PARC NATIONAL DE LA VANOISE, créé pour donner aux français un lieu de silence dans un magnifique cadre de montagnes, est en train de disparaître.

Cela a commencé par des survols des glaciers du Parc pour déposer en plein été des skieurs snobs et fortunés,

Les "grands promoteurs" vendent du Parc dans des pages entières de publicité. Et le démantèlement prend actuellement une allure galopante. Après la Grande Motte, c'est l'amputation du secteur de Chavière-Polset. Des projets sont encore dans des cartons; ils se devinent dans les constructions en cours de grandes routes bitumées pénétrant jusqu'au coeur du Parc...

- Ainsi est anéanti le magnifique travail fait par l'équipe animatrice du Parc : oeuvre réalisée avec l'argent de tous les français.

- De plus, méthodiquement se poursuit dans le Parc et sa périphérie l'élimination progressive et sournoise de tout tourisme estival, familial et juvénile parce qu'il est considéré comme non rentable;

- Enfin les montagnards de souche sont bernés par de fallacieuses promesses de prospérité; d'un côté on s'accommode de la disparition de l'agriculture en montagne et de l'industrie dans la vallée en ne tentant rien pour les faire subsister; de l'autre avec des prix dérisoires, on dépouille les propriétaires de leurs terres. Cela conduit à offrir aux montagnards l'exil et des emplois de mercenaires dans les super-stations. Chassé d'Afrique, le COLONIALISME se poursuit en Savoie.

LUTTER POUR LE MAINTIEN DU PARC DANS SON INTEGRALITE, c'est assurer non seulement la DEFENSE DE LA NATURE, mais surtout la DEFENSE DE LA JEUNESSE, de la JUSTICE SOCIALE, du PATRIMOINE SAVOYARD, et de la SANTE DE TOUS LES FRANCAIS.

N.B. - Le but de ce tract est d'informer et d'alerter l'opinion..Il est temps de faire pression sur les responsables pour empêcher le brocantage du PARC DE LA VANOISE.

Ce texte est un deuxième exemple : c'est un tract rédigé et distribué en dehors du P.S.U. mais qui souligne bien, nous semble-t-il, la liaison entre les faits que la population peut constater, et la politique générale du capitalisme.